



Alerte presse

Projet loi Santé / Fermeture janvier / Médecins libéraux

## Lancer les élections professionnelles en plein débat de la loi de santé : un nouveau déni de démocratie.

**Paris, le 21 avril 2015 – Le 12 octobre 2015 est la date choisie par le Ministère de la Santé pour organiser le scrutin des élections aux Unions Régionales des Professionnels de Santé des Médecins Libéraux (URPS-ML). Une date qui sera rendue officielle après publication de l'arrêté ministériel dédié. Pour l'heure, la loi de santé, dont le Syndicat des Médecins Libéraux (SML) demande toujours le retrait, n'est qu'à mi-parcours de sa procédure accélérée. Le Ministère de la Santé met donc en œuvre la politique du « diviser pour mieux régner » pour tenter de dissiper les mouvements contre la loi de santé.**

Le Ministère nous informe que « *le scrutin se tiendra dans le cadre des nouvelles circonscriptions régionales* » » comme énoncé par loi du 16 janvier 2015 (soit 17 régions), « *de façon anticipée, afin de faciliter le dialogue au niveau territorial avec les agences régionales de santé* » et précise que cela n'affectera pas « *les conditions de représentation des professionnels de santé* ».

Le SML dénonce la précipitation dans laquelle sont lancées ces élections pour tenter d'étouffer la gronde contre la loi de santé et se pose la question de la représentativité des médecins dans le contexte politique actuel et dans le cadre des nouvelles circonscriptions régionales qui éloignent les élus des médecins libéraux qui maillent le territoire.

Dans cette démarche, le SML proposera des actions à mettre en œuvre en unité syndicale pour empêcher la tenue des élections dans les conditions édictées.

*Le Dr Éric Henry, président du SML précise : « Nous ne savons pas aujourd'hui quelle sera l'ARS supra-régionale avec laquelle les élus échangeront : par qui sera-t-elle pilotée ? Ou sera-t-elle située géographiquement ? Comment voulez-vous que nous composions des listes aptes à piloter ces régions dans l'intérêt des médecins qui les composent ? C'est totalement absurde et anti-démocratique. Mais nous ne sommes pas dupe, l'enjeu est ailleurs : en jetant les syndicats médicaux dans cette bataille, le Ministère espère nous voir quitter le front de la loi de santé ».*

Si vous souhaitez échanger sur ce sujet, le Syndicat des Médecins Libéraux se tient à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter par retour de mail ou par téléphone au 01.46.34.60.60

### **À propos du SML**

Le SML (Syndicat des Médecins Libéraux) est le syndicat de tous les médecins, qu'ils soient à expertises particulières, spécialistes en médecine générale ou exerçant en plateau technique lourd, spécialistes cliniques ou pratiquant des expertises. Il réunit des hommes et des femmes des secteurs 1 et 2, exerçant en province ou en région parisienne. À travers ses adhérents, libéraux, l'ambition du SML est de défendre la médecine libérale.

**Pour toute information complémentaire :** [www.lesml.org](http://www.lesml.org) / Twitter [@LE\\_SML](https://twitter.com/LE_SML)

#### **Agence Wellcom**

Paula Martins / Audrey Houssais, [sml@wellcom.fr](mailto:sml@wellcom.fr)  
Tél. : 01 46 34 60 60

#### **SML**

22, rue de Vaugelas 75015 Paris, [lesml@lesml.org](mailto:lesml@lesml.org)  
Tél. : 01 53 68 01 00